

Depuis le 1^{er} janvier 2015, une modification est intervenue dans les règles de calcul des cotisations versées au régime de retraite de base. Voici les conséquences pour les professions libérales.

Retraite : encore une réformette

Philippe Jean

Après une augmentation de 17 % en 2012, la nouvelle réforme conduit à une augmentation déguisée par la modification de l'assiette de cotisations. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2015, la cotisation versée au régime de base est passée de 8,23 % de 0 à 85 % du Plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS) à 8,23 % de 0 à 100 % du PASS.

Le deuxième taux de cotisation reste fixé à 1,87 % de 0 à 500 % du PASS. Le cumul de 10,10 % des taux de cotisation sur le PASS est inchangé.

Le déficit chronique des régimes de retraite, tout confondu, est de 5 à 9 milliards d'euros par an.

À première vue, tout va bien dans le meilleur des mondes, le taux global n'a pas bougé. Mais en y regardant de plus près, le montant de la cotisation a réellement augmenté de 13,92 % sur la première partie composée d'un PASS.

Donc après 17 % d'augmentation en 2012, nous voilà avec une cotisation augmentée de presque 14 % en 2015.

Sous couvert d'une baisse inexorable de nos retraites, que l'on impute à la crise et, surtout, à la pyramide des âges (il semblerait que cela soit de la faute des anciens venant du baby-boom, il faut bien trouver des responsables...), on nous culpabilise et on nous fait payer à la hausse, de manière inexorable, les non-décisions qui sauveraient et pérenniseraient nos régimes de retraite. Le déficit chronique des régimes de retraite, tout confondu, est de 5 à 9 milliards d'euros par an. Le budget global des régimes de retraites est de 225 milliards par an. Le déficit annuel est donc entre 2 et 4 % du budget global. Le déficit cumulé depuis 2002 est de 90 milliards.

En tant qu'économiste, je suis toujours surpris de voir que l'on n'arrive toujours pas à supprimer un si faible déficit. Sans doute parce qu'il est trop faible, et que l'on oublie ou que l'on refuse d'en regarder le futur cumul. Surtout lorsque l'on sait désormais, grâce aux études très sérieuses du COR (Comité d'Orientation des Retraites) et de l'FRAP (Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques) que le simple fait d'unifier la gestion de tous les régimes de retraite ferait économiser entre 15 et 20 milliards par an par une simple économie d'échelle. Et d'autant plus que l'on sait aussi que le simple fait d'uniformiser tous les régimes de retraites (salariés du privé – fonction publique et assimilés – professions indépendantes) en un seul et même régime (même valeur d'achat du point, même valeur de service du point, et même principe de cotisations) ferait économiser environ 40 milliards par an.

Tout cela est possible et rapide à faire et aucun argument valable ne s'y oppose. Soit tous les régimes sont similaires et il n'y a aucune raison de ne pas faire des économies, soit les régimes ne sont pas tous identiques et il est urgent qu'ils le deviennent. Le regroupement dans le passé de tous les régimes ARRCO (une cinquantaine) et le regroupement de tous les régimes AGIRC (une cinquantaine) le prouve.

Grâce à cela, non seulement nous stopperions le déficit chronique, mais nous rembourserions la dette accumulée. Adieu inégalité, adieu jalousie, adieu déficit, adieu baby-boom, adieu pyramide des âges, adieu culpabilité collective mal placée et déplacée. Bonjour égalité, bonjour fraternité, bonjour pérennité. Bonjour avenir serein pour nos enfants de toutes catégories sociétales. Il suffit de le vouloir.